

Associations : ouverture des demandes de subvention pour 2025 pour Troyes Champagne Métropole et la Ville de Troyes



Tous les ans, les associations peuvent solliciter l'aide des collectivités pour l'attribution d'une subvention. La campagne au titre de l'année 2025 ouvre à partir du 19 août 2024 pour Troyes Champagne Métropole (TCM) et pour la Ville de Troyes.

- Les associations du territoire de Troyes Champagne Métropole, ou celles dont l'activité présente un intérêt public local pour l'une ou plusieurs des 81 communes de l'agglomération et qui entre dans le champ des compétences de Troyes Champagne

Métropole, peuvent adresser leur demande de subvention (fonctionnement, action ou investissement) **jusqu'au mardi 15 octobre 2024**. Passé ce délai, les demandes de subvention pourront exceptionnellement être déposées mais au minimum 3 mois avant le commencement du projet.

- Les associations troyennes et/ou les associations dont l'activité présente un intérêt public local pour la **Ville de Troyes**, ayant plus d'un an d'existence, peuvent adresser leur demande de subvention (fonctionnement, action ou investissement) **jusqu'au mardi 15 octobre 2024**. Passé ce délai, les demandes de subvention pourront exceptionnellement être déposées mais au minimum 3 mois avant le commencement du projet. Les demandes peuvent être déposées soit en ligne ou en version papier à la Maison des Associations. Le service Vie Associative se tient à disposition pour accompagner la saisie des dossiers, sur rendez-vous au 03 25 42 20 10.

-

Informations pratiques :

Pour les associations troyennes, retrouvez toutes les informations et les documents à télécharger sur la page dédiée du site de la Ville de Troyes : <https://www.ville-troyes.fr/sortir-bouger/vie-associative/demandes-de-subvention/>

Pour les associations de Troyes Champagne Métropole, retrouvez toutes les informations et les documents à télécharger sur la page dédiée du site de Troyes Champagne Métropole : <https://troyes-champagne-metropole.fr/habiter-vivre/faire-une-demande-de-subvention/>

Des versions papier sont disponibles à la Maison des Associations du lundi au vendredi, de 8h à 18h à l'adresse suivante : 63 Avenue Pasteur, 10000 Troyes.

CONTACT

Service relations presse

03 25 42 34 10 · relations.presse@troyes-cm.fr